

N° Agent
recenseur

N° du Carré

N° de la
concession

N° du logement

FEUILLE COLLECTIVE

Adresse : Rue

Quartier ou lieu dit

PERSONNES A INSCRIRE SUR CETTE FEUILLE :

Doivent être inscrits les membres de la famille ou du ménage.

A. — PRÉSENTS ET TEMPORAIREMENT ABSENTS : Toutes les personnes de la famille habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation y compris celles qui sont temporairement absentes à l'époque du recensement (par exemple, personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique pour une période de courte durée ne dépassant pas 6 mois, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes).

Sont également considérés comme habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation et par conséquent à inscrire au même titre que les membres de la famille ou du ménage :

- les domestiques, apprentis et salariés logés chez vous ;
- les pensionnaires et sous-locataires logés chez vous, les enfants en nourrice chez vous.

Si les sous-locataires habitent des pièces indépendantes, on considère que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille collective distincte doit être établie.

B. — SAISONNIERS ET VISITEURS : Les personnes ne résidant pas d'une façon permanente dans le logement, mais présentes au moment du recensement seront portées sur la feuille : Personnes y revenant régulièrement chaque année (travailleurs saisonniers) et personnes occasionnellement de passage (voyageurs, touristes, visiteurs, etc...)

NE DOIVENT PAS ÊTRE INSCRITS SUR CETTE FEUILLE :

LES ABSENTS DE LONGUE DURÉE : Toutes les personnes faisant partie de la famille et se trouvant actuellement dans l'un des cas suivants :

- Malades en traitement de longue durée (pour plus de 6 mois) dans un établissement hospitalier ;
- Militaire faisant leur service légal ;
- Elèves ou étudiants internes ;
- Enfants placés comme domestiques, apprentis et logés par l'employeur ;
- Aliénés à demeure dans un asile ;
- Détenus dans les prisons, maisons de correction, etc... ;

Quel que soit le lieu où puissent se trouver ces catégories de personnes.

IMPORTANT

Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires du recensement sont **strictement confidentiels**. Les agents recenseurs ne doivent les communiquer à personne en dehors des membres du comité de recensement.

Ils ne seront utilisés que pour l'établissement de tableaux statistiques anonymes et des listes électorales ; en particulier, **ils ne peuvent en aucun cas servir dans un but fiscal**.

Le recensement sert à déterminer le nombre des habitants de la commune, à connaître la répartition de la population par âge, profession, etc..., la répartition des familles suivant le nombre d'enfants, la composition et l'équipement des immeubles et des logements, etc., renseignements indispensables pour l'étude de tout problème démographique, économique ou social.

Aussi, faisons-nous appel à la bonne volonté de tous pour faciliter notre travail, en donnant des renseignements sincères, détaillés et complets.

Nombre d'habitants recensés dans le logement :

(voir colonne 13, présence)

Présents et absents (P+A).....
Personnes de passage (O).....
Total.....

Renseignements sur le logement :

(Entourer le chiffre correspondant à la bonne réponse)

1) Nombre de pièces habitables.....

--	--

2) Nature de la construction dont fait partie le logement :

Immeuble de type européen à un ou plusieurs étages.....	1
Maison particulière ou villa.....	2
Case africaine en dur.....	3
Case africaine autre (paillote, banco, bois, tôle, etc).....	4
Autre (précisez).....	5

3) Equipement du logement :

Ravitaillement en eau	}	Dans le logement.....	1
		Dans la concession.....	2
		Hors de la concession.....	3
Eclairage électrique	}	Oui.....	1
		Non.....	2

